

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

Histoire De Sir Charles Grandison

Contenue dans une Suite De Lettres, Publiées sur les Originaux, par
L'Editeur De Pamela Et De Clarisse ; En sept Volumes ; Ouvrage traduit
de l'Anglois

Richardson, Samuel

Göttingue [u.a.], 1756

Lettre XL. Sir Charles Grandison à Miss Byron.

urn:nbn:de:gbv:45:1-2099

prodigieusement empressés. Je m'étonne que ma cousine puisse penser à laisser son petit garçon. Ma tante dit qu'on ne peut les refuser. Comment cela?... Surement on peut s'excuser auprès de parens qu'on aime si tendrement. Votre présence, ma Charlotte, je l'avoue, seroit une grande satisfaction pour moi. Cependant je soupçonne que vous seriez un peu difficile à ménager. On ne peut rien esperer de Lady L. Mais même si on le pouvoit, ni elle, ni personne ne pourroit vous tenir en ordre... Chère Emilie ! Ma tante souhaiteroit que nous pussons l'avoir avec nous : mais pour l'amour d'elle-même, il ne le faut pas. Combien de fois ne me rapellé-je pas cette reflexion de votre frère, que dans nos plus heureuses perspectives, les soupirs du cœur avouent quelque imperfection!... Mais je n'ajouterai pas un mot, après vous avoir assuré, mes très-chères Lady's, que je suis, & serai toujours

Votre reconnoissante, très-dévouée, & humble servante

HARRIET BYRON.



LETTRE XL.

Sir CHARLES GRANDISON
à Miss BYRON.

Recevez, ô la plus chérie, & la plus aimable des femmes, les remerciemens du cœur le plus reconnoissant, pour votre inestimable

faveur de vendredi dernier. Ma Harriet croit-elle donc, (déjà il me semble que j'ai confondu le nom de Byron dans celui de Grandison) M^{rs} Shirley, M^{rs} Selby croient-elles, que j'ai traité une des ames les plus délicates, avec peu de délicatesse, dans le souhait que j'ai osé témoigner à la bien aimée de mon cœur, que trois jours après qu'il m'aura été permis de retourner dans le Comté de Northampton, il puisse m'être permis de recevoir à l'autel la plus grande bénédiction de ma vie? Je ne voudrois pas qu'on me crût sans générosité. J'ai témoigné mes souhaits, mais je vous ai dit dans la même Lettre que je souhaitois que vous cedassiez de bon cœur à mes souhaits. Dans tous les instans, depuis la date de votre obligeante Lettre jusqu'au dernier de ma vie, vos souhaits seront la règle des miens. Vous m'accorderez de tout votre cœur toutes les demandes que je vous ferai, ou vous aurez le consentement entier du mien à votre volonté. Permettez moi de vous dire que je n'avois pas perdu de vuë le point d'honneur de la famille, quand je vous ai exprimé mes ardens souhaits. Tout le public autour de vous n'attent-il pas une prompte célébration, après le retour de l'heureux mortel? Je m'imaginois que si on lui permet de loger, soit à la maison de Selby, soit à celle de Shirley, vous ne voudriez pas que l'heureux jour qui doit lui donner rang dans une chère famille, fût longtems différé.

Nos équipages, ma très-chère vie, sont très-avancés. Par délicatesse pour vous, je me suis abstenu de vous consulter là dessus, comme sans cela mes égards pour votre jugement m'auroient obli-

obli-